

CONDITIONS DE VENTE

1- La vente se fera au comptant et les acquéreurs paieront, en sus de l'adjudication les frais indiqués sur interencheres.com. Condition de règlement : carte bancaire, espèces à hauteur de 1000€ ou virement **UNIQUEMENT**- nous n'acceptons plus les règlements par chèques

2- Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

3- En cas de double enchère, le lot sera remis immédiatement aux enchères et adjugé au dernier enchérisseur.

4- Dès l'adjudication prononcée, les objets sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire à ses risques, frais et périls. et ce notamment concernant le démontage et l'enlèvement.

5- L'ordre du catalogue est suivi : toutefois, le commissaire-priseur et l'expert se réservent le droit de réunir ou de diviser les lots.

6- Résolution de vente : A défaut de paiement dans le délai de 30 jours, la vente sera résolue de plein droit avec tous ses effets.

7- Le délai de prescription de l'action en responsabilité est de 5 ans à compter de la prise ou de la vente pour les Commissaires-Priseurs.

8- Le retrait des objets sera différé jusqu'à l'encaissement du règlement.

Les acquéreurs non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un virement bancaire ou par Swift.

9- Les commissaires-priseurs et les experts se chargent d'exécuter, gracieusement, les ordres d'achat qui leur seront confiés par des amateurs, en particulier par ceux qui ne pourraient assister à la vente.

10- Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité des commissaires-priseurs et des experts, sous réserve des modifications annoncées verbalement pendant la vente et notées au procès-verbal.

11- Le réentoilage, le parquetage ou le doublage constituant une mesure conservatoire et non un vice, ne seront pas signalés. L'état des cadres n'est pas garanti. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif. Aucune garantie pour les clés, serrures, bronzes, qui auraient été remplacés à une époque indéterminée.

12 Les commissaires-priseurs déclinent toute responsabilité pour les objets laissés en magasinage dans les jours qui suivent la vente.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des œuvres mises en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

13 L'étude ne fait pas d'envois. **IMPORTANT**

Dans le but de faciliter la bonne organisation de la vente, toute personne qui envisage de porter une enchère par téléphone est priée - avant la vente (48 heures minimum) - de faire connaître son identité, soit lors des expositions privées ou publiques, soit par écrit, soit par télécopie au numéro suivant : 05 56 40 92 83, **accompagnée de références bancaires et carte de crédit (n° de la carte, date validité et cryptogramme).**

Les ordres d'achat écrits ou les enchères par téléphone sont une facilité pour les clients. Ni l'Hôtel des ventes Rive Droite, ni ses employés ne pourront être tenus responsables en cas d'erreurs éventuelles ou omission dans leur exécution comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.

Il ne sera accepté aucune enchère téléphonique pour les lots dont l'estimation est inférieure à 300€.

Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à **JEAN DIT CAZAUX ET ASSOCIES SVV ET GERARD SAHQUET ET CIE SELARL** tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Les études **JEAN DIT CAZAUX ET ASSOCIES SVV ET GERARD SAHQUET ET CIE SELARL** se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez Les études **JEAN DIT CAZAUX ET ASSOCIES SVV ET GERARD SAHQUET ET CIE SELARL**, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 35 € HT par véhicule (soit 42€ TTC par véhicule)
- Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels. Hormis pour les véhicules frais contrôle technique 45.83€HT (soit 55€TTC) en sus
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

Les études **JEAN DIT CAZAUX ET ASSOCIES SVV ET GERARD SAHQUET ET CIE SELARL** ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com

Les études **JEAN DIT CAZAUX ET ASSOCIES SVV ET GERARD SAHQUET ET CIE SELARL** n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez Les études **JEAN DIT CAZAUX ET ASSOCIES SVV ET GERARD SAHQUET ET CIE SELARL**, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 35 € HT par véhicule (soit 42€ TTC par véhicule)
- Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels. Hormis pour les véhicules frais contrôle technique 45.83€HT (soit 55€TTC) en sus
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

Les études **JEAN DIT CAZAUX ET ASSOCIES SVV ET GERARD SAHQUET ET CIE SELARL** ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

Les études **JEAN DIT CAZAUX ET ASSOCIES SVV ET GERARD SAHQUET ET CIE SELARL** est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de l'Etude GERARD SAHQUET ET CIE SELARL ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par l'étude GERARD SAHQUET ET CIE SELARL

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par l'étude GERARD SAHQUET ET CIE SELARL est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires- priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, l'étude GERARD SAHQUET ET CIE SELARL pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la

participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et l'étude GERARD SAHQUET ET CIE SELARL ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

l'étude GERARD SAHQUET ET CIE SELARL en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par l'étude GERARD SAHQUET ET CIE SELARL:
par écrit auprès de l'étude GERARD SAHQUET ET CIE SELARL? 280 avenue Thiers 33100 Bordeaux
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e- mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer l'étude GERARD SAHQUET ET CIE SELARL de tout changement concernant ses coordonnées de contact.